



UNIVERSITÉ DU SAHEL

33, Rue MZ-198, Mermoz - BP 5355 Dakar-Fann (SÉNÉGAL) Tél/Fax : (00 221) 33 860 99 75
<http://www.unis.sn> - univsahel@gmail.com



Licences reconnues par le Cames	:	STEM : Informatique 2005 . Physique et Chimie 2005
Licences reconnues par le Cames	:	Sciences Juridiques et Politiques : Droit Civil 2007 . Droit Privé 2007
Licences reconnues par le Cames	:	Sciences Économiques et Gestion : Sciences Économiques 2015
Masters reconnus par le Cames	:	Droit Privé : Droit des Activités Maritimes 2015 . Droit des Affaires et Fiscalité 2015
Masters reconnus par le Cames	:	Droit Public : Relations Internationales 2015 . Administrations Publiques 2015

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME DE MASTER EN DROIT PUBLIC **RELATIONS INTERNATIONALES** (Annexe descriptive au diplôme)

Ce supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la lisibilité internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable du diplôme. Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée.

I . INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

- 1.1 Numéro d'identification de l'étudiant :
- 1.2 Prénom :
- 1.3 Nom :
- 1.4 Date de naissance :
- 1.5 Lieu de naissance :
- 1.6 Pays de naissance :

II. INFORMATION SUR LE DIPLOME

- 2.1 Grade (Intitulé du diplôme) **MASTER**
- 2.2 Domaine **Sciences juridiques et politiques**
- 2.3 Mention **Droit Public**
- 2.4 Spécialité **Relations Internationales**
- 2.5 Principaux domaines couverts par le diplôme **Relations Internationales, Droit, Sciences politiques, Gestion**
- 2.6 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme **UNIVERSITE DU SAHEL**
33, rue Mz-198, Mermoz
Code postal 10700 BP 5355 Dakar-Fann, SÉNÉGAL
Tel / Fax : 00 221 33 860 9975
Internet : <http://www.unis.sn>
- 2.7 Langue de formation et d'examen **Français**

III. INFORMATION SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION DU DIPLOME

- 3.1 Niveau de qualification **Grade de Master - 300 crédits après le baccalauréat (Bac+5)**
Grade de Master - 120 crédits après la licence (Licence+2)
- 3.2 Durée du programme **10 semestres de formation après le Baccalauréat**
4 semestres de formation après la Licence
- 3.3 Conditions d'accès **Accès en M1 aux titulaires de la licence**

IV. INFORMATION SUR LE CONTENU DU PROGRAMME

4.1 Organisation des études

Temps plein, en présentiel et en cours du jour.

4.2 Objectif du programme

Le Master en Relations Internationales a pour objectif la formation renforcée en relations internationales avec une orientation sur les questions de sécurité internationale, de cyber sécurité, de sécurité globale, de géopolitique, de la théorie et la sociologie des relations internationales, de l'élaboration de la politique étrangère, de la négociations diplomatiques. Ce diplôme concerne un champ d'étude faisant appel prioritairement au droit, à la science politique mais également à l'économie. Il a une dimension théorique de formation à la recherche, mais est organisé de sorte à préparer des professionnels et des experts susceptibles d'opérer au sein des milieux et des institutions configurant l'international.

4.3 Contenu du programme

LICENCE DE DROIT PUBLIC - 1^{ER} SEMESTRE - PREMIERE ANNEE – (S1L1)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière	Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.L1	DROIT	6	DROI 1.006.1	Droit civil	36	4	S1L1	3
			DROI 1.006.2	TD Droit civil	24	2	S1L1	2
UE02 SJP.L1	DROIT	6	DROI 1.249.1	Droit constitutionnel	36	4	S1L1	3
			DROI 1.249.2	TD Droit Constitutionnel	24	2	S1L1	2
UE03 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.252.1	Histoire du Droit	24	4	S1L1	3
			SCPO 1.258.1	Systèmes Politiques Sénégalais	24	4	S1L1	3
UE04 SJP.L1	ÉCONOMIE INFORMATIQUE	6	ECON 1.252.1	Économie Politique Générale	24	3	S1L1	2
			INFO 1.021.1	Informatique Générale	24	3	S1L1	2
UE05 SJP.L1	LANGUES ET COMMUNICATION	4	ANGL 1.000.1	Anglais	24	2	S1L1	2
			COMM 1.003.1	Techniques d'expressions	24	2	S1L1	2

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 2^{EME} SEMESTRE - PREMIERE ANNEE – (S2L1)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière	Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.007.1	DROIT CIVIL	36	5	S2L1	3
			DROI 1.007.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT CIVIL	24	3	S2L1	2
UE07 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.250.1	DROIT CONSTITUTIONNEL	36	5	S2L1	3
			DROI 1.250.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT CONSTITUTIONNEL	24	3	S2L1	2
UE08 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.255.2	INSTITUTIONS JUDICIAIRES	24	4	S2L1	3
			DROI 1.253.2	INSTITUTIONS INTERNATIONALES	24	4	S2L1	3
UE09 SJP.L1	INFORMATIQUE SOCIOLOGIE	6	SOCI 1.033.1	SOCIOLOGIE	24	3	S2L1	2
			INFO 1.021.1	INFORMATIQUE	24	3	S2L1	2

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 3^{EME} SEMESTRE - DEUXIEME ANNEE – (S3L2)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.L2	DROIT	6	DROI	2.267.1	Droit des Obligations	36	4	S3L2	3
			DROI	2.267.2	TD Droit des Obligations	24	2	S3L2	2
UE02 SJP.L2	DROIT	6	DROI	2.270.1	Droit administratif	36	4	S3L2	3
			DROI	2.270.2	TD Droit Administratif	24	2	S3L2	2
UE03 SJP.L2	DROIT FINANCE	6	FINA	2.048.1	Finances Publiques	36	4	S3L2	3
			FINA	2.048.2	TD Finances Publiques	24	2	S3L2	2
UE04 SJP.L2	DROIT	6	DROI	2.273.1	Droit pénal général	24	3	S3L2	3
			DROI	2.036.1	Droit des Biens	24	3	S3L2	3
UE05 SJP.L2	SCIENCES POLITQUES INFORMATIQUE	6	SCPO	2.282.1	Sciences Politiques	24	3	S3L2	3
			INFO	2.279.3	Informatique Pratique	24	3	S3L2	2

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 4^{EME} SEMESTRE - DEUXIEME ANNEE – (S4L2)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.L2.	DROIT	8	DROI	2.268.1	DROIT DES OBLIGATIONS	36	5	S4L2	3
			DROI	2.268.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT DES OBLIGATIONS	24	3	S4L2	2
UE07 SJP.L2.	DROIT	8	DROI	2.271.1	DROIT ADMINISTRATIF	36	5	S4L2	3
			DROI	2.271.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT ADMINISTRATIF	24	3	S4L2	2
UE08 SJP.L2.	DROIT FINANCE	8	FINA	2.049.1	FINANCES PUBLIQUES	36	5	S4L2	3
			FINA	2.049.2	TRAVAUX DIRIGES DE FINANCES PUBLIQUES	24	3	S4L2	2
UE09 SJP.L2.	DROIT	6	DROI	2.274.1	PROCÉDURE PÉNALE	36	3	S4L2	3
			DROI	2.273.1	DROIT PÉNAL GENERAL	24	3	S4L2	3

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 5^{EME} SEMESTRE - TROISIEME ANNEE – (S5L3)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.309.1	DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	36	4	S5L3	3
			DROI	3.309.2	TD DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	24	2	S5L3	2
UE02 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.327.1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	36	4	S5L3	3
			DROI	3.327.2	TD DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	24	2	S5L3	2
UE03 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.060.1	TECHNIQUES SOCIÉTAIRES	36	3	S5L3	3
			DROI	3.063.1	DROIT FISCAL DES AFFAIRES	36	3	S5L3	3
UE04 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.321.1	LIBERTÉS PUBLIQUES	24	3	S5L3	3
			SCPO	3.333.1	SYSTÈMES POLITIQUES AFRICAINS	24	3	S5L3	3
UE05 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.318.1	CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL	24	3	S5L3	3
			DROI	3.324.1	HISTOIRE DU DROIT PUBLIC	24	3	S5L3	3

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 6^{EME} SEMESTRE – TROISIEME ANNEE – (S6L3)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.L3 .PUB	DROIT	8	DROI	3.303.1	DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	36	5	S6L3	3
			DROI	3.303.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	24	3	S6L3	2
UE07 SJP.L3 .PUB	DROIT	8	DROI	3.328.1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	36	5	S6L3	3
			DROI	3.328.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	24	3	S6L3	2
UE08 SJP.L3 .PUB	DROIT	8	DROI	3.074.1	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	24	4	S6L3	3
			GEST	3.329.2	COMPTABILITÉ PUBLIQUE	24	4	S6L3	3
UE09 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.304.1	ORGANISATIONS INTERNATIONALES I	24	3	S6L3	3
			DROI	3.305.1	ORGANISATIONS INTERNATIONALES II	24	3	S6L3	3

	TOTAL L	180 CREDITS		VOLUME HORAIRE	1560 HEURES				
--	--------------------	------------------------	--	---------------------------	------------------------	--	--	--	--

MASTER DE RELATIONS INTERNATIONALES - 1^{ER} SEMESTRE - PREMIÈRE ANNÉE (S1M1)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.M1 .PUB	RELATIONS INTERNATIONALES	6	RINT	4.378.1	RELATIONS INTERNATIONALES	36	4	S1M1	3
			RINT	4.378.2	TD RELATIONS INTERNATIONALES	24	2	S1M1	2
UE02 SJP.M1 .PUB	DROIT	6	DROI	4.375.1	DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	36	4	S1M1	3
			DROI	4.375.2	TD DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	24	2	S1M1	2
UE03 SJP.M1 .PUB	SCIENCES ADMINISTRATIVES	6	ADMI	4.363.1	SCIENCES ADMINISTRATIVES	36	4	S1M1	3
			ADMI	4.363.2	TD SCIENCES ADMINISTRATIVES	24	2	S1M1	2
UE04 SJP.M1 .PUB	DROIT	6	DROI	4.369.1	DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	36	4	S1M1	3
			DROI	4.369.2	TD DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	24	2	S1M1	2
UE05 SJP.M1 .PUB	DROIT	6	DROI	4.366.1	DROIT DES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES	24	3	S1M1	3
			DROI	4.372.1	RÉGIONALISME AFRICAIN	24	3	S1M1	3

MASTER DE RELATIONS INTERNATIONALES – 2^{EME} SEMESTRE - PREMIÈRE ANNÉE (S2M1)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.M1 .PUB RI ET SA	RELATIONS INTERNATIONALES	5	RINT	4.379.1	RELATIONS INTERNATIONALES	36	3	S2M1	3
			RINT	4.379.2	TRAVAUX DIRIGES DE RELATIONS INTERNATIONALES	24	2	S2M1	2
UE07 SJP.M1 .PUB	DROIT	5	DROI	4.376.1	DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	36	3	S2M1	3
			DROI	4.376.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	24	2	S2M1	2
UE08 SJP.M1 .PUB	SCIENCES ADMINISTRATIVES	5	DROI	4.364.1	SCIENCES ADMINISTRATIVES	24	3	S2M1	3
			DROI	4.364.2	TRAVAUX DIRIGES DE SCIENCES ADMINISTRATIVES	24	2	S2M1	2
UE09 SJP.M1 .PUB	DROIT	5	DROI	4.370.1	DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	24	3	S2M1	3
			DROI	4.370.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	24	2	S2M1	2
UE10 SJP.M1 .PUB	DROIT	5	DROI	4.371.2	DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE	24	3	S2M1	3
			DROI	4.372.1	PHILOSOPHIE DU DROIT	24	2	S2M1	3
UE11 SJP.M1 .PUB	DROIT HISTOIRE ANTHROPOLOGIE	5	DROI	4.380.2	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE ET SOCIALE	24	3	S2M1	3
			DROI	4.377.2	HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES	24	2	S2M1	3

MASTER DE RELATIONS INTERNATIONALES – 3EME SEMESTRE - DEUXIÈME ANNÉE (S3M2)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.M2.RIN	DROIT RELATIONS INTERNATIONALES	10	DROI	5.445.1	Droit des Libertés Fondamentales	36	5	S3M2	3
			RINT	5.438.1	Droit et pratique de la fonction publique internationale	36	5	S3M2	3
UE02 SJP.M2.RIN	RELATIONS INTERNATIONALES	10	RINT	5.439.1	Géopolitique et Relations stratégiques	36	5	S3M2	3
	DROIT		DROI	5.432.1	Droit public de la sécurité et de la Défense	36	5	S3M2	3
UE03 SJP.M2.RIN	RELATIONS INTERNATIONALES	10	RINT	5.441.1	Théories des Relations Internationales	36	5	S3M2	3
	DROIT		SCPO	5.444.1	Régimes Politiques Comparés	24	3	S3M2	3
	SCIENCES POLITIQUES		DROI	5.402.1	Droit international de l'environnement	24	2	S3M2	3

MASTER DE RELATIONS INTERNATIONALES – 4EME SEMESTRE - DEUXIÈME ANNÉE (S4M2)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE04 SJP.M2 RI	DROIT	6	RINT	5.401.1	HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	24	3	S4M2	3
			RINT	5.439.1	MODE DE RÉOLUTION DES CONFLITS POLITIQUES	24	3	S4M2	3
UE05 SJP.M2 RI	DROIT	6	DROI	5.433.1	PRATIQUE DE LA DIPLOMATIE ET DE LA NÉGOCIATION	24	3	S4M2	3
			DROI	5.434.1	PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES	24	3	S4M2	3
UE06 SJP.M2 RI	DROIT	6	DROI	5.442.1	SÉCURITÉ NATIONALES ET OPERATIONS EXTÉRIEURES	24	3	S4M2	3
			DROI	5.445.4	DROIT PÉNAL INTERNATIONAL DES CONFLITS ARMES	24	3	S4M2	3
UE07 SJP.M2 RI	DROIT	6	DROI	5.546.1	DROIT DES MIGRATIONS INTERNATIONALES	24	3	S4M2	3
			DROI	5.406.1	ANGLAIS	24	3	S4M2	2
UE08 SJP.M2 RI	STAGE MEMOIRE	6	STAG	5.998.1	STAGE	24	2	S4M2	2
			MEMO	5.999.1	MEMOIRE	24	4	S4M2	4

TOTAL M	120 CRÉDITS	VOLUME HORAIRE	1068 HEURES		
----------------	--------------------	-----------------------	--------------------	--	--

TOTAL L+M	300 CRÉDITS	VOLUME HORAIRE	2628 HEURES		
------------------	--------------------	-----------------------	--------------------	--	--

4.4 Système de notation et mention

Les enseignements sont évalués par une note sur une échelle allant de 0 à 20.

Une compensation entre les matières formant une même unité d'enseignement existe.

Une unité d'enseignement est validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour offrir une lisibilité internationale des résultats, les notes peuvent faire l'objet d'une conversion en grade comme suit :

A+	[16 – 20[Cette note confère à l'étudiant la mention « Très-bien »
A	[14 – 16[Cette note confère à l'étudiant la mention « Bien »
B	[12 – 14[Cette note confère à l'étudiant la mention « Assez-bien »
C	[10 – 12[Cette note permet à l'étudiant de valider une UE sans mention
D	[08 – 10[Avec cette note, l'étudiant ne valide pas et doit reprendre l'unité d'enseignement
E	[0 – 08[Avec cette note, l'étudiant ne valide pas et doit reprendre l'unité d'enseignement

V - INFORMATION SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur

Avec ce Master , l'étudiant peut s'inscrire en Doctorat

5.2 Statut professionnel

Après l'obtention du Master, l'étudiant doit pouvoir :

Après l'obtention du Maser de Relations Internationales, l'étudiant doit pouvoir travailler dans les secteurs suivants :

- Entreprises industrielles et commerciales.
- Banques et institutions financières,
- Organisations internationales, les ONG
- Ministère des Affaires Étrangères et les ambassades
- Ministère de la Défense, de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances
- La communication internationale au sein des ministères, des organismes internationaux et des organisations non-gouvernementales
- Les actions humanitaires
- Les médias spécialisés
- Les centres d'études et de recherches internationales

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

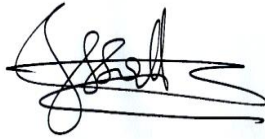
Le Master de Relations Internationales de l'Université du Sahel est reconnu et accepté par le Conseil africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) comme équivalent à une formation de baccalauréat plus 5 années de formation universitaire.

VII. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

Fait à Dakar, le.....

Pr. El Hadji SALL

Timbre sec de l'Université



Président de l'Université du Sahel

VIII. INFORMATION SUR LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SÉNÉGAL

GRADE	ANNÉE	GRADES LMD	AUTRES GRADES
D OCTORAT (8)	D3 (8)	DOCTORAT (480 crédits)	
	D2 (7)		
	D1 (6)		
M ASTER (5)	M2 (5)	MASTER (300 crédits)	INGÉNIEUR (300 crédits)
	M1 (4)		
L ICENCE (3)	L3 (3)	LICENCE (180 crédits)	LICENCE PRO (180 crédits)
	L2 (2)		DUT – BTS (120 crédits)
	L1 (1)		
BACCALAURÉAT			

RÉFÉRENCES

1. La Constitution de la République du Sénégal, notamment en son article 23,
2. La loi n° 94-82 du 23 Décembre 1994 portant statut des Établissements de l'Enseignement Privé, modifié par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005
3. La loi 2005-03 modifiant et complétant les articles 6 et 8 de la loi 94-82 du 23 Décembre 1994 portant statut des Établissements d'Enseignement Privé,
4. L'Autorisation n° 00427 MESRS/DES du 29 Juin 2000 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
5. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 22ème colloque ordinaire international tenu du 5 au 10 Décembre 2005 à Abidjan en Côte d'Ivoire,
6. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 23ème colloque ordinaire international tenu du 26 Novembre au 1er Décembre 2007 à Lomé au Togo,
7. Le décret n° 2011-443 du 30 mars 2011 portant création, et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement d'une Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
8. Loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur
9. Le décret n° 2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur
10. Le décret n° 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence, modifié
11. Le décret n° 2012-1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master, modifié
12. Le décret n° 2014-565 du 06 mai 2014 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
13. Le décret n° 2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement Supérieur
14. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 30 ème colloque ordinaire international tenu du 25 Novembre au 1er Décembre 2015 à Dakar au Sénégal,